Avis coordonateur :

DEMANDE DE CREATION D'UN ARRET DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT

(page à compléter par le Maire)

Partie réservée SRM31:
Commission
☐ ☐

1 COORDONNEES ET CACHET DE LA MAIRIE

Nom du Maire :	COMMUNE DE :
Téléphone fixe/portable :	
Adresse mail :	Canton de :
Jours et heures d'ouverture :	Date de la demande :

2 COORDONNEES DE L'ELEVE

NOM et Prénom de l'élève :	

Scolarisation de l'élève : ☐ Ecole ☐ Collège ☐ Lycée

Nombre d'enfants concernés :	
Etablissement scolaire :	

Classe fréquentée :		Année scolaire :	

3 LOCALISATION DU POINT D ARRET DEMANDE :

3.1 CIRCUIT CONCERNE :

Code **intitulé** ☐ Aller ☐ Retour

3.2 DENOMINATION ET EMPLACEMENT DE L'ARRÊT SOUHAITE

Voie, n°, lieu-dit, dénomination et géolocalisation.

3.3 DISTANCE DES ARRETS LES PLUS PROCHES (les localiser sur le plan joint)

Désignation de l'arrêt :		Distance :	

3.4 SITUATION DE L'ARRET DEMANDE

☐ En agglomération
☐ Hors agglomération

VOIE et VITESSE CONSTATEE (rayer les valeurs incorrectes)

Largeur de route :	
Trafic routier (si connu)	

Type de voirie empruntée :	RN	RD	VC
Limitation de vitesse :	**30**	**50**	**70**	**90**

3.5 CHEMINEMENT EXISTANT POUR SE RENDRE AU POINT D'ARRET :

☐ Trottoirs
☐ Bas cotés stabilisés
☐ Bas coté non stabilisé (herbe)
☐ Pas de bas coté (fossé)

3.6 SI TRAVERSEE DE ROUTE NECESSAIRE (le matin ou le soir)

☐ Pas de traversée de route
☐ Passage protégé pour traverser
☐ Pas de passage protégé

3.7 EMPLACEMENT PROPOSE D'ARRET DE L'AUTOCAR

☐ Hors chaussée stabilisée (dépendance du domaine public supérieur à 3,5 mètres de large)
☐ Hors chaussée herbeux (dépendance du domaine public supérieur à 3,5 mètres de large)
☐ Sur chaussée (règle générale à priori en agglomération)
☐ Hors chaussée (domaine privé : joindre lettre d'autorisation de l'arrêt du transporteur par le propriétaire)

4 PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

1 Courrier d'accompagnement (élus, familles, etc...)
2 Plan de situation
3 Fiche horaire du circuit
4 Documents photos

Avis du Maire (Cachet + signature)
☐ Avis favorable
☐ Avis défavorable

5 (*) ATTENTION : Délais à respecter pour toute demande de création de points d'arrêts

TRANSMISSION DE LA DEMANDE	ETUDE DE LA DEMANDE	MISE EN SERVICE de l'arrêt ou réponse négative
Entre le 15 novembre et le 30 juin	de juillet à septembre	rentrée scolaire septembre
Entre le 1er juillet et le 15 novembre	de novembre à décembre	rentrée scolaire de janvier

6

REMARQUES : Chaque demande de point d'arrêt fera l'objet d'une étude réalisée par les services techniques du Service Régional des Mobilités 31 suivie d'une concertation avec la commune, le transporteur et autres intervenants si nécessaire.

Cette fiche est à retourner, complétée par le Maire, au Service Régional des Mobilités de la Haute-Garonne
7 esplanade Compans Caffarelli 31 000 TOULOUSE